

3DEPARTEMENT DU GERS

-----  
MAIRIE  
DE

**SEYSSES-SAVES**

32130

-----  
TELEPHONE : 05 62 62 03 51

## **Procès-Verbal du Conseil Municipal du 17 mars 2025**

**Présents** : Anne-Marie Gleizes, Francis Martres, Michel Tenne, Jean-Pierre Cavaille, Amélie Lamarque, Nicolas Taulet, Véronique Fernandez, Cathy Lajous, Philippe Massarin, et Jean-Marc Lapalu, Valentin Tonus

**Absents excusés** :

**Secrétaire** : Francis Martres

### **1- Approbation du procès-verbal du 22 janvier 2025**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 22 janvier 2025

### **2- Délibération sur la fin de la procédure de reprise des concessions en état d'abandon**

Monsieur le Maire rappelle que la procédure de reprise des concessions en état d'abandon a pris fin le 30 novembre 2024.

10 Familles ont donné leur accord pour cette reprise.

32 familles n'ont pas donné de nouvelles.

Après consultation de 3 entreprises de pompes funèbres, l'Entreprise Seguala de Saiguède a été retenue pour réaliser ces travaux.

Délibération approuvée à l'unanimité.

### **3- Délibération sur le choix de l'Entreprise pour le remplacement des rosiers, aménagement et replantations aux abords de la traversée du village**

3 entreprises Paysagistes ont été consultées pour réaliser ces travaux.

Le choix s'est porté à l'unanimité sur Jeremy Salles pour un montant de travaux de 13 100€ ttc

### **4- Délibération sur la vente du chemin du Mességué après résultat de l'enquête publique**

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'avis favorable rendu par le commissaire enquêteur plus rien ne s'oppose à la vente du chemin du Mességué à Madame Laurie Filhos pour un montant de 1200€.

En conséquence, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la rédaction de l'acte.

## **5- Questions diverses**

### **Club de la Boulouze**

Le Club demande une participation à la commune pour leur loto annuel.

Réponse : la subvention au club sera augmentée de 50€ à ce titre.

### **SACEM :**

Un accord de partenariat a été conclu entre la SACEM et l'AMF pour faciliter et développer l'accès à la musique pour les municipalités en souscrivant un forfait annuel de 152.01€ (commune de – de 500 habitants)

La commune peut prendre en charge ces frais et couvrir les associations telles que le Comité des Fêtes ou le Café associatif en ce qui nous concerne.

En cas d'accord il faut rédiger une délibération et déclarer toutes les manifestations prévues à la SACEM.

### **Calendrier Manifestations et Festivités**

L'office de tourisme du Savès propose de constituer un calendrier des festivités prévues sur tout le Savès, le but étant d'éviter que certaines communes avoisinantes organisent des manifestations aux mêmes dates.

### **Emplacement réservé PLU au Peyrigué**

Un projet de lotissement (5 lots) est à l'étude au Peyrigué. Notre PLU prévoit un emplacement réservé (585 m2) pour l'aménagement du carrefour pour la sécurité et la visibilité. Cet emplacement sera acheté au prix fixé par Les Domaines et les travaux d'aménagement seront à la charge de la Commune.

### **Bulletin municipal :**

Validé par le conseil municipal, et envoyé à l'imprimeur pour distribution début avril.

**Journée citoyenne : 17 mai 2025**

### **Incivilités site poubelles chemin d'Empian**

Toujours autant de soucis sur ce site, décision de faire établir un devis pour installation d'une caméra.

Mr Francis Martres (secrétaire de séance)



M. TENNE Michel (Maire)

